



Revalorisation des retraites et pensions

Une revendication majeure pour l'UCR-CGT !

Le niveau de vie des retraités lié à la nécessité de revaloriser significativement l'ensemble des retraites et pensions est une préoccupation majeure pour une part importante des retraité·es.

La consultation menée par l'UCR-CGT sur le thème « De quoi ai-je besoin pour vivre dignement ? » confirme qu'une majorité de retraité·es n'est plus en mesure de s'en sortir et est donc contrainte de faire des choix dans ses dépenses (alimentation, énergie, logement, santé, transports, ...).

En 2023, 50 % des 17,3 millions de retraité·es ont des pensions en dessous du SMIC (soit moins de 1747 € bruts mensuel) et 1,4 million sont considéré·es comme pauvres. Le taux de pauvreté des retraité·es est en constante augmentation depuis des années et la hausse de l'inflation depuis 2021 les impacte plus particulièrement.

Les mesures prises ces dernières années par les gouvernements successifs, notamment depuis 2007, et le patronat n'ont fait qu'accentuer la dégradation du montant des pensions et donc du niveau de vie des retraité·es.

L'insuffisance des revalorisations des retraites de base et des retraites complémentaires ces dernières années ont généré de nouvelles baisses de leurs revenus.

Notre revendication « pas une retraite en dessous du SMIC CGT » soit 2000 € bruts mensuels ainsi que celle exigeant le retour à l'indexation des retraites sur le salaire moyen prend donc tout son sens pour permettre aux retraité·es de vivre dignement.

Pour y parvenir, l'UCR-CGT exige une revalorisation minimale immédiate des pensions de base et complémentaires de 10 %.

Des mesures doivent aussi être prises rapidement pour revaloriser les petites pensions pour atteindre un niveau se rapprochant du SMIC et parvenir au niveau du SMIC revendiqué par la CGT.

Les retraites de base doivent être augmentées de 5,3 % au 1^{er} janvier 2024 en application des dispositions du code de la Sécurité sociale ce qui mettrait à niveau le montant des pensions par rapport à l'inflation en 2023 mesurée par l'indice INSEE. De fait, les retraité·es n'auront aucune revalorisation au titre de l'année 2024. Dès le début de l'année 2024, les pensions vont commencer à s'éroder.

Il y a nécessité et urgence à développer des mobilisations dans les territoires et les professions en lien avec les actif·ves pour contraindre gouvernement et patronat à augmenter significativement les retraites de base et complémentaires.

Les délégués au 12^e congrès de l'UCR-CGT décident de faire de la revalorisation des pensions un objectif revendicatif central pour les semaines et mois à venir et de travailler à développer des initiatives revendicatives sous diverses formes.

Saint-Malo, le 1^{er} décembre 2023